

# INFORMATIONS

## Désistements :

### **1. Pour les séminaires (1 à 2 journées de formation)**

Tous les frais de participation seront remboursés intégralement, si le désistement est annoncé **14 jours avant la date du séminaire**. Passé ce délai, le remboursement est possible pour autant qu'une personne inscrite sur la liste d'attente soit disponible, ou en cas de maladie **sur présentation d'un certificat médical**.

Pour les personnes inscrites dans la formation du CERFASY où le prix du séminaire est inclus, en cas de désistement tardif, à savoir **24h00 ou moins avant le séminaire, le prix sera dû intégralement**.

### **2. Pour les formations (nombre de jours supérieur à 2 journées de formation)**

- L'inscription à la formation est validée par le versement de **50% (minimum) du prix de la formation**.
- En cas d'annulation **au moins 2 mois avant le début de la formation** les arrhes sont restitués (sauf Fr 50.- pour frais de traitement).
- En cas d'annulation **entre 2 et 1 mois avant le début**, 50% du prix sont dus.
- Lors d'une annulation **en-dessous d'1 mois** l'intégralité du prix est due.

## Crédits de formation continue :

Les crédits pour la formation continue de la FSP et de la FMH seront mentionnés sur l'attestation de participation aux séminaires du CEF et du CERFASY.